

COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Dès demain, nous entrons dans la Phase 3 du déconfinement et la pratique en intérieur pourra à nouveau être autorisée pour les majeurs mais uniquement dans le cadre de pratiques alternatives SANS CONTACT.

➤ **POUR LES MINEURS** : depuis le 19 Mai 2021, les mineurs peuvent à nouveau pratiquer sans restriction, c'est-à-dire en extérieur comme en intérieur et avec contact.

➤ **POUR LES MAJEURS** :

Critères de reprise	Phase 3 Du 9 Juin au 30 Juin	Phase 4 A compter du 1 ^{er} Juillet
EN EXTERIEUR		
Type de pratique	Reprise de la pratique AVEC CONTACT	Plus de restriction
Distanciation physique	/	/
Dans l'espace public		
Nombre total de participants (Pratiquants et encadrants)	25	Plus de limitation du nombre de pratiquants
Dans les ERP de Plein Air		
Nombre total de participants	PAS DE LIMITATION	PAS DE LIMITATION
EN INTERIEUR		
Espace clos et couvert		
Type de pratique	Pratiques alternatives uniquement	Reprise de la pratique AVEC CONTACT
Distanciation physique	2 m entre chaque pratiquant	NEANT
Nombre de pratiquants	50 % de l'effectif maximal de l'ERP	100 % de l'effectif de l'ERP
COUVRE-FEU	23h	/

Les vestiaires collectifs restent interdits sauf pour les publics prioritaires. Les pratiquants ramènent leurs effets personnels (tenue, serviette de toilette, mouchoirs). Les échanges d'effets personnels sont interdits. Le port du masque reste obligatoire à l'exception de la pratique sur le tatami où il est conseillé.

Penser à désigner un référent COVID en charge de la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Il devra notamment tenir un registre dans lequel figure la liste de toutes les personnes présentes à chaque cours (nom-prénom – téléphone – mail) et la conserver durant 14 jours ou vous pouvez générer un QR CODE sur le site dédié QR Code Tous Anti Covid.

Ces mesures gouvernementales sont prises en fonction de la situation sanitaire dans chaque département. Vous devez donc vous assurer que cette pratique est possible en consultant le site de votre préfecture et de votre municipalité. Pour l'aïkido, vous pourrez vous rapprocher du président de votre CID, délégation ou ligue.

Vous trouverez également ci-joint les recommandations de la commission Santé.

Pour les municipalités qui en feraient la demande, la Fédération a rédigé un protocole de reprise.

Vous retrouverez l'ensemble des mesures gouvernementales, le protocole FFAB de reprise et les recommandations de la commission Santé sur le site fédéral <https://www.ffabaikido.fr/fr/>

Cordialement

Michel GILLET
Président Fédéral



Bras, le 8 Juin 2021

RECOMMANDATIONS MÉDICALES POUR LA REPRISE

Avec cette nouvelle phase de déconfinement, l'envie de reprendre la pratique est grande, cependant nous vous rappelons quelques attitudes de bon sens à ne pas oublier :

- ↳ Nous recommandons vivement à chacun de se faire vacciner si ce n'est pas encore le cas.
- ↳ À choisir entre une pratique en extérieur ou en intérieur, nous conseillons encore de pratiquer les armes en extérieur si la météo le permet.
- ↳ Venir si possible en keikogi afin de limiter les risques de contamination lors de l'habillage en groupe avant le cours.
Le masque doit être correctement porté, de l'arrivée sur le lieu du cours au départ du pratiquant. Il n'est pas obligatoire mais conseillé durant le temps de pratique.
Chacun devra se passer les mains à la solution hydro-alcoolique.
Nous nous devons de rester disciplinés sur ce type de mesures.
- ↳ En cas de pratique en salle, il est primordial de ventiler le lieu de pratique le plus largement possible et le plus longtemps possible.
- ↳ Un pratiquant ne doit pas venir en cours s'il a été en contact avec un malade Covid dans la semaine précédente ou bien entendu s'il a des symptômes évocateurs de la maladie (fatigue intense inhabituelle, fièvre > 37°8C, toux, perte d'odorat, diarrhées etc...).
- ↳ Nous vous conseillons de garder le même partenaire pendant toute la durée du cours.

Nous souhaitons ardemment considérer cette dernière vague épidémique comme la dernière. Pour cela, nous devons tous faire nôtre *shiseï* mais aussi *zanshin*.

Pour la Commission Santé
Mathias RETORET
Médecin fédéral